



**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA 2000**
En application des articles R414-20 et R414-23 du Code de l'Environnement

GENERAL



Cadre réservé à l'administration

N° de dossier ou référence : _____

Date de réception : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Qu'est ce qu'un site Natura 2000 ?

Il s'agit d'un site d'intérêt majeur pour sa biodiversité, qui a été identifié au niveau européen pour la valeur des habitats naturels et des espèces végétales et animales qu'il abrite. L'ensemble des sites constitue le réseau Natura 2000.

Qui remplit le formulaire ?

Ce formulaire est à remplir par le porteur de projet ou l'organisateur de manifestation si son projet est cité par la liste du décret 2010-365 ou par les listes locales fixées par arrêtés préfectoraux départementaux du 17 avril 2013 en fonction des informations dont il dispose (connaissances personnelles, sources externes...).

Un formulaire : pour quoi faire ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante: *mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative ou pas sur un site Natura 2000 ?*

Les résultats de cette évaluation sont pris en compte par l'administration pour la délivrance ou non de l'autorisation demandée, ou pour la validité de la déclaration déposée.

Ce formulaire simplifié peut notamment être utilisé par les demandeurs qui pressentent que **leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000**. Le formulaire permet, par une analyse succincte de l'occupation et des enjeux d'exclure éventuellement toute incidence sur un site Natura 2000.

Un formulaire : pour qui ?

Ce formulaire dûment renseigné est à joindre à votre demande d'autorisation ou déclaration, à l'adresse du service instructeur concerné.

En cas de difficultés, vous pouvez contacter la **Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne, Services Eau Environnement Forêt / Unité Nature Forêt (standard : 05 19 03 21 00 ; SEEF : 05 19 03 21 53)**

Attention : Ce formulaire est une simple proposition visant à aider le demandeur à réaliser l'évaluation d'incidences Natura 2000. Cette évaluation reste toujours réalisée sous son entière responsabilité. Il peut apporter notamment tout complément qu'il jugerait nécessaire.

Si le projet ou l'activité projetée est susceptible d'avoir une incidence non négligeable sur un ou plusieurs sites Natura 2000, vous devez réaliser une évaluation complète.

Où trouver les informations sur Natura 2000 ?

- Dans le Formulaire Standard de Données (FSD) du site Natura 2000

Sur le site de l'INPN : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/region/74/limousin>

- Information cartographique : http://carto.sigena.fr/1/nature_et_paysages.map

- Dans le Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000

Sur le site internet de la DREAL : <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/les-documents-a11309.html>

- Auprès de l'animateur du site Natura 2000 (voir liste « [Les sites Natura 2000 en Limousin : état d'avancement, DOCOB et animateurs](#) » sur le site internet <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/mise-en-oeuvre-des-docob-a1777.html>)

- Auprès du service Environnement de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Evaluation préliminaire

Noms des personnes et structures concertées pour la réalisation de l'évaluation des incidences

Pour les projets implantés à proximité ou dans un site Natura 2000, il est fortement conseillé de prendre contact avec l'animateur

Avez vous fait cette démarche ?

oui

non

A. Caractéristiques du projet

1-Coordonnées du porteur de projet

(noms, adresse, téléphone, mail, *si non précisés dans le dossier associé*)

2-Description du projet

a. Nature du projet Préciser le projet envisagé (exemple : manifestation, aménagement, activité).

--

b. Période et durée du projet

Période ou date précise :

Projet : diurne nocturne

c. Localisation du projet

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès ...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000.

Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également un plan de situation détaillé (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Commune :

Lieu-dit :

Le projet est situé :

- Dans un (ou plusieurs) site Natura 2000. OUI NON Le(s)quel(s) ?

Nom du site Natura 2000

- A proximité d'un ou plusieurs sites Natura 2000 (dans un rayon a minima de 15 km du projet ; y compris hors département) : Le(s)quel(s) ?

Nom du site Natura 2000	Distance par rapport au projet

d. Étendue/emprise du projet

Emprise au sol (si connue)

- surface concernée par l'implantation du projet :m2 ou classe de surface approximative

(cocher la case correspondante) :

<100 m²

de 1000 à <10 000 m² (1ha)

de 100 à <1000m²

>10 000m² (>1ha)

Longueur (si linéaire impacté) :m.

Nombre total de personnes présentes sur le site (si manifestation) :

Aménagements connexes :

Préciser si le projet générera des aménagements connexes. Exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, balisage.... Si oui, décrire succinctement ces aménagements, et les localiser sur un plan.

e. Entretien, fonctionnement et rejet,

Préciser si le projet générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase de préparation et/ou d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.)...

B. Analyse des incidences sur les sites Natura 2000

1-Si le projet est situé à l'intérieur ou à moins de 500 mètres d'un site Natura 2000, analyser les incidences du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans un rayon de 500m.

Habitat ou espèces d'intérêt communautaire (voir DOCOB ou fiche FSD)	Incidences possibles du projet	Mesures prises pour limiter les incidences

Explications complémentaires

2-**Pour tous les projets**, analyser les incidences possibles « à distance » (à plus de 500m) sur les sites les plus proches.

Si aucune incidence n'est à craindre, indiquer « aucune incidence » en justifiant cette affirmation dans l'encadré « explications complémentaires », au regard de sa nature et de sa localisation par rapport au(x) site(s) Natura 2000.

Incidences possibles du projet	Mesures prises pour limiter les incidences

Explications complémentaires

C. Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.

Attention : Le porteur de projet a la responsabilité d'évaluer les incidences de l'activité proposée avec d'autres projets qu'il porte, afin d'identifier d'éventuels effets cumulés pouvant porter atteinte aux objectifs de conservation du site Natura 2000.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.

Au regard de ce qui précède, le projet est-il de nature à avoir un effet significatif dommageable sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.

NON, il n'y a pas d'incidence ou il y a des effets non significativement dommageables : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

OUI, il y a des effets potentiellement significativement dommageables : un dossier complet devra être établi pour préciser les incidences, présenter les mesures alternatives, les mesures compensatoires éventuelles et l'ensemble des éléments prévus au III et IV de l'article R 414-23 du code de l'environnement C'est ce dossier qui devra être transmis en complément de la demande d'autorisation/déclaration/enregistrement et remis au service instructeur.

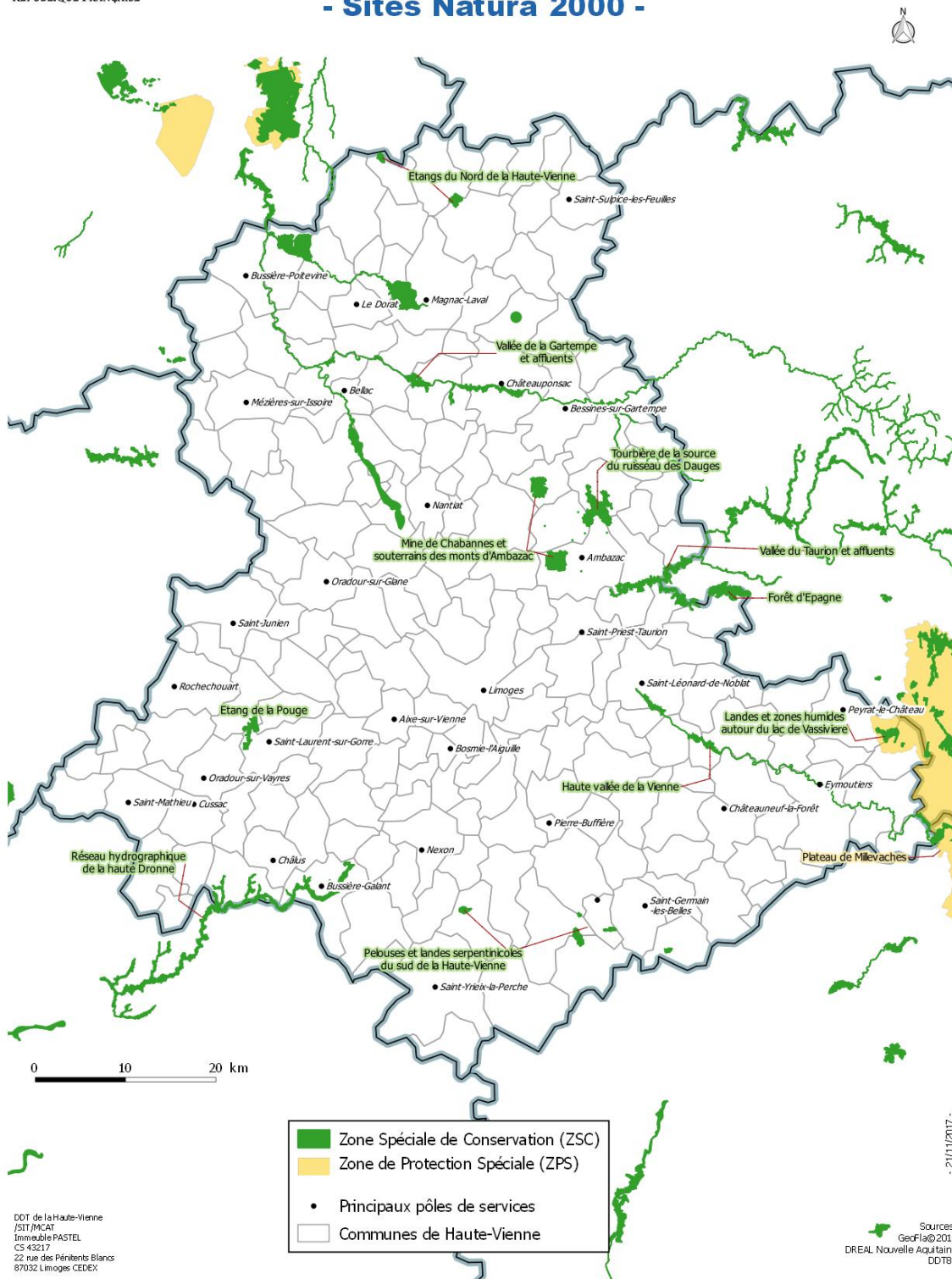
Date :

Signature du porteur de projet :

ANNEXE 1 : Sites Natura 2000 en Haute-Vienne



Département de la Haute-Vienne - Sites Natura 2000 -



ANNEXE 2 : Exemples d'incidences potentielles sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et de mesures de réduction envisageables

Pressions potentielles sur les habitats et espèces	Exemples de mesures de réduction envisageables
Destruction de surfaces d'habitats, de frayères	Modification de tracés ou déplacements de zones
Modification du régime hydrologique	Conserver des zones humides, maintenir des ripisylves...
Apport excessif de nutriments suite à un plan d'épandage	Absence d'épandage à moins de 35 m d'un cours d'eau/zone humide Présence d'une bande enherbée en bordure de cours d'eau/zone humide Limitation de la dose de fertilisant...
Apport excessif de nutriments suite à rejet d'eau résiduaire	Mise en place d'un traitement épuratoire avant rejet (traitement à préciser)
Rejets d'effluents et lessivage des sols	Création de bassins de rétention et de décantation
Dérangement lié aux travaux en période de reproduction (oiseaux et chauves-souris), et hibernation (chauves-souris)	Définir des zones de quiétude, définir des zones de non intervention...
Déboisement : atteinte aux territoires de chasse pour les chauves souris	Maintenir des vieux arbres, reconstitution de corridors écologiques pour réduire les incidences sur le déplacement des chauves-souris ou autres espèces...
Drainage	Privilégier un réseau dense de rigoles peu profondes au creusement de fossés collecteurs profonds...
Défrichement	Maintenir certains îlots boisés pour favoriser certaines espèces (chauves-souris, pic noir...)...